

SYNDICAT GENERAL

Des personnels du GPMH
Et des personnels administratifs et de maintenance
Du Port du Havre
www.cgt-gpmh.com



SYNDICAT GENERAL DES PERSONNELS

DU GRAND PORT MARITIME DE ROUEN
34 boulevard de Boisguilbert
B.P. 4075 76022 ROUEN cedex 3
02 35 52 55 76



AVIS des ÉLU(E)S **CGT** aux CSE du GPMH et du GPMR sur la **CRÉATION** de **L'ÉTABLISSEMENT UNIQUE**

La création du GIE HAROPA, avait pour but la coordination des ports du Havre, de Rouen et de Paris : la CGT s'était prononcée contre ce projet. Il ne devait s'agir que d'un outil de complémentarité mais en réalité, il n'a d'abord été qu'une manière de faire entrer le dumping social entre nos ports (Notamment par l'application de conventions collectives différentes), et il s'est ensuite traduit par l'absence d'une réelle entente décisionnaire entre les trois établissements.

L'échec de cette première tentative de coordination qui s'est déjà faite dans le dos des salariés et des équipes concernées, a donné l'argumentaire nécessaire au gouvernement pour que l'intégration, des trois ports de l'axe Seine au sein d'un seul établissement public unique, soit étudié par le préfet PHILIZOT, puis négocié par la mise en place d'une mission de préfiguration.

S'arrêter à ce seul échec de gouvernance serait trop facile car force est de constater que nos ports ont subi ces dernières décennies le désengagement chronique des gouvernements successifs, qui les ont condamnés, d'un point de vue financier et opérationnel, à être en Europe définitivement en retrait de leurs concurrents.

Depuis le début, nos syndicats CGT avec la Fédération Nationale des Ports et Docks ont imposé au gouvernement par le rapport de force, un préalable obligatoire à toute modification structurelle de nos établissements, ce qui nous a permis d'obtenir,

- **Le maintien de nos trois établissements actuels distincts du siège et un dimensionnement limité du siège dans les fonctions et en termes d'effectifs (- de 9% de l'effectif global).**
- **Le maintien des accords et usages locaux.**
- **Le maintien des activités opérationnelles au sein des DT.**
- **La non spécialisation des trois ports de l'axe et le renforcement de leur complémentarité.**
- **L'engagement que cette fusion n'aura pas pour objet de remettre en cause les emplois et les métiers portuaires, à l'échelle des trois ports de l'axe Seine.**

Ainsi après la négociation et la signature d'un PV de rapprochement, puis d'un accord inter-entreprises engageant les différentes parties signataires, sur ces bases, nous avons été consultés au sein des CSE, sur le projet de création de cet établissement unique rassemblant les trois ports de l'axe Seine.

Le projet qui nous est proposé n'est pour l'essentiel présenté que sur le registre de l'emploi et des effectifs même si un certain nombre de précisions ont pu être apportées grâce à nos multiples interventions, sur le terrain des conditions de travail et surtout de la délimitation des périmètres entre les activités du siège et celles des DT dans les ports.

A ce stade constatant,

- **Les conditions concrètes de réalisation du travail et les organisations courantes des activités des salariés restent encore très incertaines par manque de prises en compte des réalités du terrain et du quotidien dans les services.**
- **L'inquiétude exprimée par nos élus CSSCT quant aux conséquences que pourrait avoir cette nouvelle réorganisation, en particulier du point de vue des risques psychosociaux initiés par les modifications de postes et changements d'équipe ou parfois simplement de taille d'équipe, des déménagements potentiels, de l'intégration dans de nouveaux locaux sans réelles garanties.**

.../...

- **La difficulté qu'auront les salariés à devoir apprendre à collaborer ou à mutualiser des activités sans réelles prescriptions et dans un flou total des frontières réelles entre les liens hiérarchiques et fonctionnels.**
- **Les collaborations forcées à défaut d'acceptation des mobilités proposées risqueront de constituer un frein à la bonne marche de cet ensemble portuaire.**

En rappelant notre totale opposition à ce projet de fusion, qui pour nous n'est pas la réponse adéquate à la performance tant recherchée, car ce n'est finalement qu'avec une politique financière volontariste, ambitieuse, des investissements massifs, un taux de réalisation complet du projet stratégique (1.4 Milliards d'€) et une mobilisation de tous les acteurs, sans intérêts individuels, que les trafics et le développement de nos places portuaires seront au rendez-vous.

Face à ce constat, les représentants CGT des personnels du GPMR, associés au syndicat CGT des Travailleurs Portuaires du Port du Havre, émettent un avis défavorable sur ce projet.

C'est pourquoi, nous demandons que soient mises en place :

- **Une Commission de suivi locale des conséquences de la fusion** dans les prérogatives de la CSSCT, en charge de se réunir périodiquement et suite aux éventuelles alertes de salariés qui constateraient une dérive de ces nouvelles organisations de travail.
- **Une Commission de suivi des conséquences de la fusion issue du CSE Central** en charge notamment de :
 - Dresser un état des lieux des différentes problématiques rencontrés dans les DT notamment par le retour des commissions de suivies des CSSCT locales.
 - De suivre l'application de la CCNU au Port Autonome de Paris.
 - De faire un suivi réel des effectifs du siège et de ses missions.

Charge aux CSSCT et aux différents CSE au niveau local de constituer sans délai cette Commission lors des prochaines séances, et au CSE Central lors de sa première séance d'installation.

Les modalités d'organisation de ces commissions devront être discutées par ces instances respectives.

La CGT rappelle que la volonté gouvernementale de créer cet établissement unique est sous-jacente à l'abandon du service public et au désir d'assimiler nos ports à des « ports entrepreneurs », dans le but de mettre en place des contrats d'objectifs et de performances, ainsi que de maîtriser les dépenses en externalisant au maximum les tâches qu'assurent les GPM, ce à quoi les syndicats CGT des ports du Havre et de Rouen sont totalement opposés !

C'est pourquoi la FNPDP avec le soutien des syndicats CGT des ports du Havre et de Rouen, s'est montré ferme dans les négociations qui ont abouti au projet soumis aux instances représentatives des personnels.

La CGT a exigé et obtenu le maintien des accords locaux, des us et coutumes propres à chaque établissement. D'autre part la « fusion » ne saurait être le prétexte à d'éventuelles externalisations de tâches mais bien au contraire à leur maintien au sein des établissements et à la ré-internalisation de travaux confiés à l'extérieur depuis de trop nombreuses années.

Des avancées sociales importantes sont maintenues et aujourd'hui totalement garanties, par cet accord. Les intérêts des salariés de chaque établissement ont été scrupuleusement pris en compte par le syndicat CGT qui reste très vigilant à la stricte application des accords issus de ces discussions.

La CGT, syndicat responsable, est déterminée à défendre les emplois, les avantages sociaux et les intérêts des travailleurs quels qu'ils soient et la fusion ne changera en rien cette optique. Ces événements ne feront que renforcer notre unité au sein de l'axe Seine.

Les élu(e)s **CGT** des CSE du GPMH et du GPMR,

**POUR INFO ET
AFFICHAGE**